

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 23 mars 2017

Objet : RD - Vote du taux de la taxe sur le foncier bâti (TFB) pour 2017

• date de convocation le 17 mars 2017

• nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-trois mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 70

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Philippe Trepier

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Anne Manipoud - Alain Thieffenat

Jean-Luc Berthalay

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

Marie Perrier

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton - Bruno Stellian

Pierre Duperier

Jean-Pierre Fressoz

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet

Frédéric Bret - Marc Chauvin - Patrick Mignola - Françoise Van Wetter

Dominique Pommat

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Gérard Marcucci

Michel Dyen

Christophe Richel

Hubert Marechal

François Blanc

Maryse Fabre

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Daniel Rochaix

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Philippe Dubonnet

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Louis Caille à Christophe Richel - de Jean-Benoît Cerino à Bernadette Laclais - de Danièle d'Agostin à Jean-Marc Léoutre - de Daniel Grosjean à Luc Berthoud - de Mustapha Hamadi à Driss Bourida - de Pierre Hemar à Xavier Dullin - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Pierre Perez à Michel Dantin - de Dominique Saint-Pierre à Christian Papegay - de Jean-Maurice Venturini à Brigitte Bochaton

• conseillers excusés : 2

Stéphane Bochet - Jérôme Esquevin

Conseil communautaire du 23 mars 2017

délibération n° 120-17 C

objet **RD - Vote du taux de la taxe sur le foncier bâti (TFB) pour 2017**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances, des transferts de charges, de l'organisation des services et du droit des sols, rappelle que depuis la loi de finances pour 2010, Chambéry métropole - Cœur des Bauges, en tant qu'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique, perçoit une fiscalité mixte.

Dans ce cadre, Chambéry métropole - Cœur des Bauges a la possibilité de se prononcer annuellement sur le taux de la taxe sur le foncier bâti.

Il est rappelé que le contexte budgétaire de l'agglomération est contraint au regard de la réduction de la DGF, de l'augmentation du FPIC mais aussi des transferts de compétences sans compensation. Afin de maintenir un niveau d'investissement conséquent pour proposer de meilleurs services aux habitants de l'agglomération, des économies sur le budget de fonctionnement et une participation des communes sont nécessaires mais ne peuvent suffire. C'est dans cet objectif qu'il est proposé d'activer, à hauteur de 2,3 %, le taux de la taxe sur le foncier bâti.

Vu le code général des impôts et notamment son article 1640C,

Vu la délibération n° 033-16 C du Conseil communautaire du 31 mars 2016,

Vu l'avis de la commission des finances du 7 mars 2017,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : active le taux de la taxe sur le foncier bâti à 2,3 % pour 2017.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 120-17 C

Objet de l'acte : RD - Vote du taux de la taxe sur le foncier bâti (TFB) pour 2017

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 2 - Fiscalité 1 - Impôts locaux (taux, exonérations, abattements...)

Date de l'acte : 23 mars 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170323-lmc1H19207H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19207H1

Date de transmission en Préfecture : 03 avril 2017

Date de réception en Préfecture : 03 avril 2017